

*Ville de Pontivy*

## **Comité de pilotage agenda 21**

### **Compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2014**

C13-2014-003

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint  
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal

#### **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS**

M. Jacques PERAN, conseiller municipal  
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale  
M. Roland PICHON, directeur général des services  
Mme Sandra LETHIEC, directrice du centre communal d'action sociale

#### **ÉTAIENT ABSENTS**

Mme Soizic PERRAULT, conseillère municipale  
M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques

#### **ASSISTAIT À LA RÉUNION**

M. Gaël CADORET, chargé de mission

#### **DOCUMENTS ANNEXÉS**

Articles de presse, palmarès de l'écologie 2014

§

### **I. UNE CONTRIBUTION A L'ATTRACTIVITE DU DEPARTEMENT ET A SON CADRE DE VIE**

Le comité de pilotage remarque qu'au palmarès environnemental 2014 proposé par le journal *La Vie* et relayé dans la presse régionale début novembre, les départements bretons sont classés parmi les 10 meilleurs. Le classement a été effectué sur 8 critères, notamment la présence d'Agenda 21, gestion des déchets, consommation durable, qualité de l'eau, protection de la biodiversité...

La ville de Pontivy à travers ses engagements a pu contribuer à ces résultats et ainsi renvoyer une image favorable et dynamique de la péninsule bretonne (articles en annexe).

## **II. DES ENGAGEMENTS RELEVES EN FAVEUR DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DE L'INFORMATION DES CITOYENS**

- **Conseils de quartiers : un outil au service de la démocratie participative**

La démocratie participative et l'implication du citoyen dans la vie publique sont des valeurs centrales du développement durable. Le comité de pilotage note que la mise en place de conseils de quartier contribue à cet objectif et vise à renforcer les liens de proximité. Ces conseils sont conçus comme des instances pour faire remonter de l'information, ils doivent être utiles pour expliquer et mettre en valeur l'action de la ville et de ses services, notamment en faveur du cadre de vie, du développement durable et de la gestion de l'espace public et des espaces verts.

- **Mise en avant des associations, mise à disposition d'outils de communication**

Le programme d'actions Agenda 21 avait initialement prévu la réalisation d'un guide et d'un site internet des associations, un guide des services publics, la réalisation d'un calendrier partagé des animations et la création de nouveaux espaces d'affichages pour les associations.

Le comité de pilotage constate que la mise en place d'outils pour les smartphones contribue à l'objectif d'étendre les possibilités d'affichage.

Néanmoins ces outils restent très centrés sur la programmation et l'événementiel officiel de la ville alors que des remarques de la population portaient sur la possibilité d'un outil reflétant l'ensemble des animations sur la ville. Est-il pertinent de définir des modalités pour que ces outils puissent mieux refléter la vie associative, culturelle et sportive sur la ville et favoriser la publicité des événements organisés par le tissu associatif ?

## **III. DES BILANS, PORTAGES D'ACTIONS OU CHOIX A CLARIFIER PAR RAPPORT AU PROGRAMME INITIAL**

Certaines actions restent en suspens et nécessiteraient une clarification ou un arbitrage quant à leur prise en compte ou non-prise en compte. On peut citer par exemple :

- **Action 27 : Obtenir le niveau 3 de certification de la charte Ya d'ar brezhoneg, en faveur de la langue bretonne**

La ville est proche de la certification et pourrait l'obtenir en se mettant en ordre de marche pour obtenir les points manquants.

- **Action 28 : Encourager la recherche sur l'histoire de Pontivy :**

Cette action comportait : faire l'inventaire des recherches déjà réalisées sur Pontivy ; instituer une bourse de recherche en concertation avec les universités bretonnes, ; créer un centre de ressources sur les recherches pontivyennes au sein des archives municipales.

Cette action proposée par la commission en charge du patrimoine, partait du constat que la production de mémoires et de thèses universitaires était préférentiellement centrée sur les agglomérations et villes côtières. La création de partenariats pour venir à Pontivy pourrait dynamiser la production dans le domaine et mettre un coup de projecteur sur la ville.

- **Action 30 : Faire une analyse des besoins sociaux**

L'action prévoyait après la réalisation du diagnostic et l'analyse des résultats d'établir un programme d'actions. Ses résultats peuvent en particulier orienter les politiques en faveur de la jeunesse et du logement.

- **Action 34 : Etablir une méthodologie Agenda 21 pour la conduite des projets communaux**

Un travail rétrospectif d'analyse des réalisations de certains équipements ou aménagements de la ville a été réalisé en collaboration avec le directeur général des services et le directeur des services techniques pour préciser les phases de définition, conception, réalisation, suivi, évaluation et communication communes à chaque projet.

Pour éviter les problèmes lors des phases de réalisation, une des conclusions est qu'il faut soigner la phase de définition, en intégrant en amont des projets les différents engagements de la ville, en particulier en faveur du développement durable. Des outils tels que les conseils de quartier sont également là pour contribuer à préciser la définition des projets.

Un document de synthèse a été réalisé.

#### **IV. FAVORISER L'ECO-RESPONSABILITE AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX ET LA FAIRE PARTAGER AUX HABITANTS : QUATRE GROUPES-ACTIONS**

Quatre groupes-actions ont été créés au cours de l'élaboration du programme Agenda 21 pour renforcer la responsabilité sociale et environnementale dans les services. Ils regroupent ponctuellement les adjoints ou représentants des commissions et les agents

en charge de la mise en œuvre. Il est nécessaire que chaque commission concernée puisse prolonger les acquis en matière de changement de pratiques :

- **Groupe : Production, circulation et stockage de l'information**

Ce groupe avait fait le bilan des moyens liés à l'information et suscité un certains nombre de mesures, par exemple :

- réduction des imprimés administratifs internes,
- usage de papier recyclé dans les services et pour les publications de la ville
- utilisation d'encre végétale et certification environnementale pour l'impression du bulletin municipal
- acquisition de nouveaux photocopieurs dotés de moyens de dématérialisation,
- réglages informatiques recto-verso par défaut à l'installation des postes
- engagement en faveur de logiciels libres,
- mise en place d'outils de recherche automatisée dans les documents du conseil municipal sur le site internet...

Certaines de ces mesures ont encore cours, d'autres mériteraient d'être fiabilisées et mieux prises en compte, certaines ont disparu. C'est le cas de l'outil de recherche internet dans les documents du conseil municipal qui permettait à tout citoyen d'avoir un accès facile par mot clé dans les comptes-rendus officiels. La systématisation des réglages recto-verso par défaut sur les postes informatiques se perd également au fur et à mesure du renouvellement des postes.

- **Groupe : Gestion des déchets produits par les services**

La collecte sélective des déchets des services a été étendue il y a 4 ans (papiers, emballages, cartons, stylos...) pour la rendre complémentaire des efforts demandés aux Pontivyens et la mettre en cohérence avec les circuits de collecte. Des procédures de tri avaient été mises en place. Des solutions originales ont été trouvées comme le partenariat avec une association pour les livres de la médiathèque voués à la destruction. Cependant, des habitudes se perdent et des mesures sont devenues caduques. Il est nécessaire d'évaluer le processus de tri dans les services et de le conforter ou l'adapter.

- **Groupe : Commande publique durable**

Une base de données des marchés de la collectivité a été créée pour y recenser, en plus des données de base (nature du marché et les périodes de validité), deux rubriques sur les critères sociaux et environnementaux.

Le souci de favoriser une économie locale, l'insertion par le travail et de préserver l'environnement peut se matérialiser dans la commande publique sous certaines conditions.

On peut citer par exemple le marché de produits horticoles qui arrive bientôt à échéance et qui assure l'utilisation de bois provenant de forêts labellisées ou l'utilisation de produits certifiés préservant les ressources naturelles. Un autre exemple a consisté en l'achat de matériel informatique reconditionné pour les écoles en lien avec une structure d'insertion par le travail. Les critères d'émissions de CO2 retenus par l'État pour l'achat de ses propres véhicules avaient également été envisagés comme références pour le renouvellement de la flotte pontivyenne.

Il est nécessaire pour cela d'anticiper l'élaboration des marchés et achats afin d'évaluer les marges de manœuvres existantes et de tenir un audit régulier des mesures mises en places.

- **Groupe : Economies de flux**

Le groupe s'est déjà réuni début juillet et permet de regrouper les adjoints en charge des travaux et de l'environnement avec le service bâtiment pour avoir un retour direct des actions en cours. Le groupe se réunira pour analyser le début de la saison de chauffe et élaborer un audit des consommations et dépenses liées aux locaux associatifs, à la demande de la commission en charge de la vie associative.

**Pour assurer la pérennité des actions engagées et leur adaptation l'objectif est que chaque commission puisse consolider les acquis et contribuer à les développer.**

**Le comité de pilotage Agenda 21 produira annuellement un rapport développement durable qui témoignera de l'engagement de services et de l'action de la ville dans ces domaines.**

Les domaines à investir sont rappelés ci-après. Conformément à la notion de développement durable et à la démarche officielle des Agendas 21, ils devraient être complétés par des actions dans des domaines associant lien social, économie et environnement.

## V. DES GRANDS AXES PRIVILEGES POUR L'ACTION

- **Economies d'énergie, d'eau, de carburant, et maîtrise des émissions de gaz à effet de serre**  
Assurer le suivi et l'analyse des dépenses et consommations et mettre en place des actions correctives
- **Gestion des déchets des services, tri sélectif et réduction à la source**  
Etre dans les services, en cohérence avec les efforts demandés aux Pontivyens, les engagements communaux et supra-communaux de prévention des déchets et le souhait de limiter les déchets allant à l'incinération
- **Développement des déplacements doux et du transport en commun**  
Assurer des cheminements et équipements piétons et vélos sécurisés et incitatifs
- **Mise en valeur du cadre de vie, préservation des ressources**  
Prendre en compte la biodiversité locale dans les aménagements et leur entretien, gérer les espaces de manière différenciée, préserver la ressource en eau
- **Education au développement durable, information et sensibilisation des usagers**  
Contribuer à modifier les habitudes et les pratiques des citoyens, des services et des élus, pour qu'elles soient complémentaires et s'additionnent. Faire connaître leur patrimoine et l'action de la ville aux Pontivyens
- **Commande publique et développement durable**  
Favoriser les clauses sociales et environnementales dans la commande, promouvoir l'économie locale
- **Suivi, évaluation et communication de l'action de la ville**  
Produire un bilan annuel de l'Agenda 21 et de l'engagement de la ville en faveur d'un développement durable et solidaire



# Ecologie. La Bretagne bien classée, le Finistère sur le podium !

6 novembre 2014 à 17h36

Pour la 8e année consécutive, La Vie, en partenariat avec France Bleu et France 3, a passé 96 départements au crible selon 8 critères environnementaux : agenda 21, gestion des déchets, agriculture biologique, qualité de l'air, consommation durable, qualité de l'eau, protection de la biodiversité et énergies renouvelables. Le Finistère en sort en 3<sup>e</sup> position au classement général.

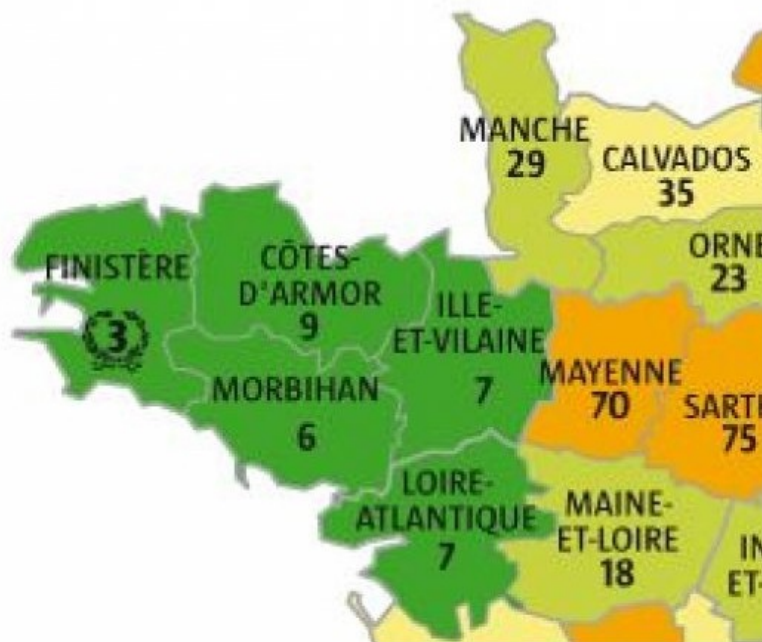
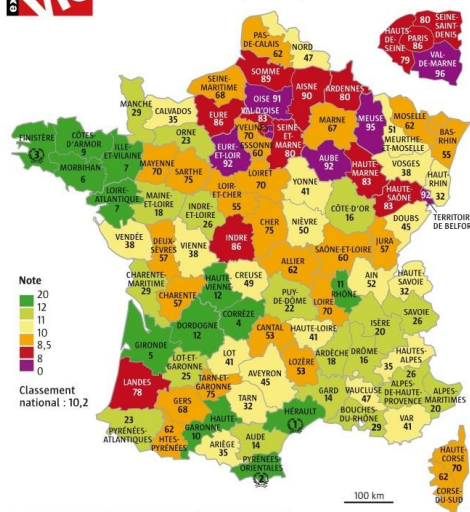
La place d'un département au classement général du Palmarès n'est pas liée directement à son rang dans les 8 autres classements : elle est calculée à partir des notes obtenues dans 8 critères : gestion des déchets, énergies renouvelables, agriculture biologique, qualité de l'eau et de l'air, agenda 21, biodiversité et consommation durable.

Concrètement, les départements sont notés de 1 à 20 pour chaque critère, les notes additionnées qui divisées par par 8 pour obtenir une moyenne globale.

exclusif **la vie**

**PALMARÈS DE L'ÉCOLOGIE 2014**

Carte interactive : Cliquez sur les départements



Les lignes bougent, la Bretagne en pôle position !

Le Palmarès de l'écologie décerné par La Vie depuis l'époque du Grenelle de l'environnement montre que les lignes bougent...

Notamment en Bretagne où les 4 départements se retrouvent tous dans les 10 premiers du classement. Et un département du Finistère sur le podium !

| Enjeux                 | 22              | 29              | 35              | 44              | 56              |
|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Gestion des déchets    | 25 <sup>e</sup> | 29 <sup>e</sup> | 5 <sup>e</sup>  | 21 <sup>e</sup> | 9 <sup>e</sup>  |
| Energies renouvelables | 14 <sup>e</sup> | 28 <sup>e</sup> | 41 <sup>e</sup> | 14 <sup>e</sup> | 14 <sup>e</sup> |
| Agriculture biologique | 21 <sup>e</sup> | 12 <sup>e</sup> | 12 <sup>e</sup> | 7 <sup>e</sup>  | 12 <sup>e</sup> |
| Qualité de l'air       | 10 <sup>e</sup> | 18 <sup>e</sup> | 30 <sup>e</sup> | 78 <sup>e</sup> | 30 <sup>e</sup> |
| Qualité de l'eau       | 36 <sup>e</sup> | 44 <sup>e</sup> | 60 <sup>e</sup> | 87 <sup>e</sup> | 50 <sup>e</sup> |
| Agenda 21              | 30 <sup>e</sup> | 1 <sup>er</sup> | 3 <sup>e</sup>  | 7 <sup>e</sup>  | 3 <sup>e</sup>  |
| Biodiversité           | 65 <sup>e</sup> | 45 <sup>e</sup> | 30 <sup>e</sup> | 6 <sup>e</sup>  | 55 <sup>e</sup> |
| Consommation durable   | 17 <sup>e</sup> | 17 <sup>e</sup> | 31 <sup>e</sup> | 10 <sup>e</sup> | 44 <sup>e</sup> |
| Classement général     | 9 <sup>e</sup>  | 3 <sup>e</sup>  | 7 <sup>e</sup>  | 7 <sup>e</sup>  | 6 <sup>e</sup>  |

Accueil > Environnement >

## Ecologie. Tous les départements bretons dans le top dix

France - 06 Novembre - 0

écouter



Réagir Facebook 6178 Twitter 148 Google+ Achetez votre journal numérique

**Selon le palmarès 2014 de l'hebdomadaire La Vie publié ce jeudi, tous les départements bretons figurent dans le top dix des départements les plus écologiques.**

Chapeau la Bretagne, mais surtout les départements bretons, ainsi que la Loire-Atlantique ! En effet, selon le palmarès 2014 publié ce jeudi par l'hebdomadaire *La Vie*, tous figurent dans le top dix des départements les plus écologiques de France.

Si l'Hérault remporte la palme, détrônant la Haute-Garonne, une mention spéciale est à décerner au Finistère, qui arrive sur le podium, en troisième position. De Brest à Quimper en passant par Morlaix, le département le plus à l'Ouest en France métropolitaine arrive même en tête au niveau du respect de « l'Agenda 21 »\*.

### Huit critères pris en compte

L'hebdomadaire a ainsi pris en compte huit critères pour établir ce classement : Gestion des déchets ; Production d'énergie renouvelable ; Qualité de l'air, Protection de la biodiversité ; Consommation durable ; Qualité de l'eau ; Agriculture biologique et donc l'Agenda 21. Précisons que ce palmarès s'appuie sur des sources institutionnelles (ministères de l'Ecologie et du Logement, Museum d'Histoire naturelle, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, agences de l'eau...) et associatives.

Combinés les uns aux autres, ces critères envoient donc dans le top dix les autres départements bretons, avec le Morbihan en 6e position, l'Ille-et-Vilaine au 7e rang et les Côtes-d'Armor en 9e place.

Entre eux, ces départements bretons connaissent des disparités. Par exemple, si une mention spéciale est à décerner au « 22 » et au « 35 » pour leurs gestions des déchets (5e place ex aequo), la protection de la biodiversité ne semble pas être le point fort des Côtes-d'Armor puisque le département figure au 85e rang de ce critère du classement de *La Vie*.

### Ailleurs dans l'Ouest

En Basse-Normandie, c'est le département de l'Orne qui tire son épingle du jeu, avec une honorable 23e place. La Manche suis de près (29e), ainsi que le Calvados (35e).

En Pays de la Loire, la Loire-Atlantique fait figure d'exception en arrivant en 7e position du classement général. Car pour le reste, c'est nettement moins bien concernant l'écologie, examinée par *La Vie*. Si la région est régulièrement mentionnée dans les endroits où il fait bon vivre, l'hebdomadaire a en revanche attribué une « vilaine » 75e position au département de la Sarthe. La Mayenne ne fait guère mieux (70e place générale, 87e position pour la consommation durable, mais en revanche championne pour la gestion des déchets). La Vendée est 38e et le Maine et Loire 18e.

### Au plan national

L'Hérault est donc le champion des départements écologiques, le Finistère troisième et, entre les deux, viennent se glisser les Pyrénées-Orientales.

En queue de peloton, on retrouve le Val de Marne, qui finit à la 96e et dernière place (96 départements métropolitains, en tenant compte des deux départements corses), comme l'an passé. La Meuse arrive avant dernière (95e), et en antépénultième position, à égalité, l'Aube, le Territoire de Belfort et l'Eure-et-Loir. A noter que Paris est 86e du classement.

\* L'Agenda 21 : Issu du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992, cet outil regroupe des politiques locales de développement durable pour le XXIe siècle. Pour distinguer les départements selon ce critère, *La Vie* a pris en compte le nombre de collectivités territoriales qui ont adopté un Agenda 21, sa variation depuis l'an dernier, ainsi que le pourcentage de la population concernée par un Agenda 21 en 2011.